

## Ville de LAMBALLE-ARMOR

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2024

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 9 juillet 2024.*

#### **PRESENTS :**

BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUËT Philippe, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence.

#### **ABSENTS :**

- BERNU Sylvain donne pouvoir à LE BOUCHER Colette,
- FROTIN Céline donne pouvoir à L'HEVEDER Jérôme,
- GAUVRIT Thierry donne pouvoir à BOUZID Nathalie,
- GILLARD Nadine donne pouvoir à LE MOIGNE Christine,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- GOUEZIN Alain donne pouvoir à PECHA Virginie,
- GRIMAULT David donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- JEGU Josianne donne pouvoir à LEVY-ROBERT Christelle,
- LE BOULANGER René donne pouvoir à CAURET Camille,
- MERIAN Caroline donne pouvoir à MEGRET Yves,
- VITEL Fabien donne pouvoir à BURLLOT David,
- ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, M'BAREK Sébastien.

**SECRETARE DE SEANCE :** BURLLOT David

#### **Délibération n°2024-061**

Membres en exercice : 35 – Présents : 21 - Absents : 14 – Pouvoirs : 11

#### **AFFAIRES GENERALES**

#### **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL**

L'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2022-029 du 25 avril 2022, relative aux délégations octroyées au Maire par le Conseil municipal,

**Après information,**

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire :

- **Dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux :**
  - Décision n°2024-011 du 4 juin 2024 – Déclaration préalable à la construction d'une pergola dans la cour de l'Ecole Charlie Chaplin (Morieux).

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le **18 JUIL. 2024**  
Philippe HERCOUET  
Maire de Lamballe-Armor



*Handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Hercouet'.*

Certifié exécutoire, compte tenu :  
De la transmission en Préfecture le **18 JUIL. 2024**  
De la publication le **18 JUIL. 2024**  
  
Pour le Maire  
Par délégation  
Lydie MICHEL  
Directrice  
Administration Générale